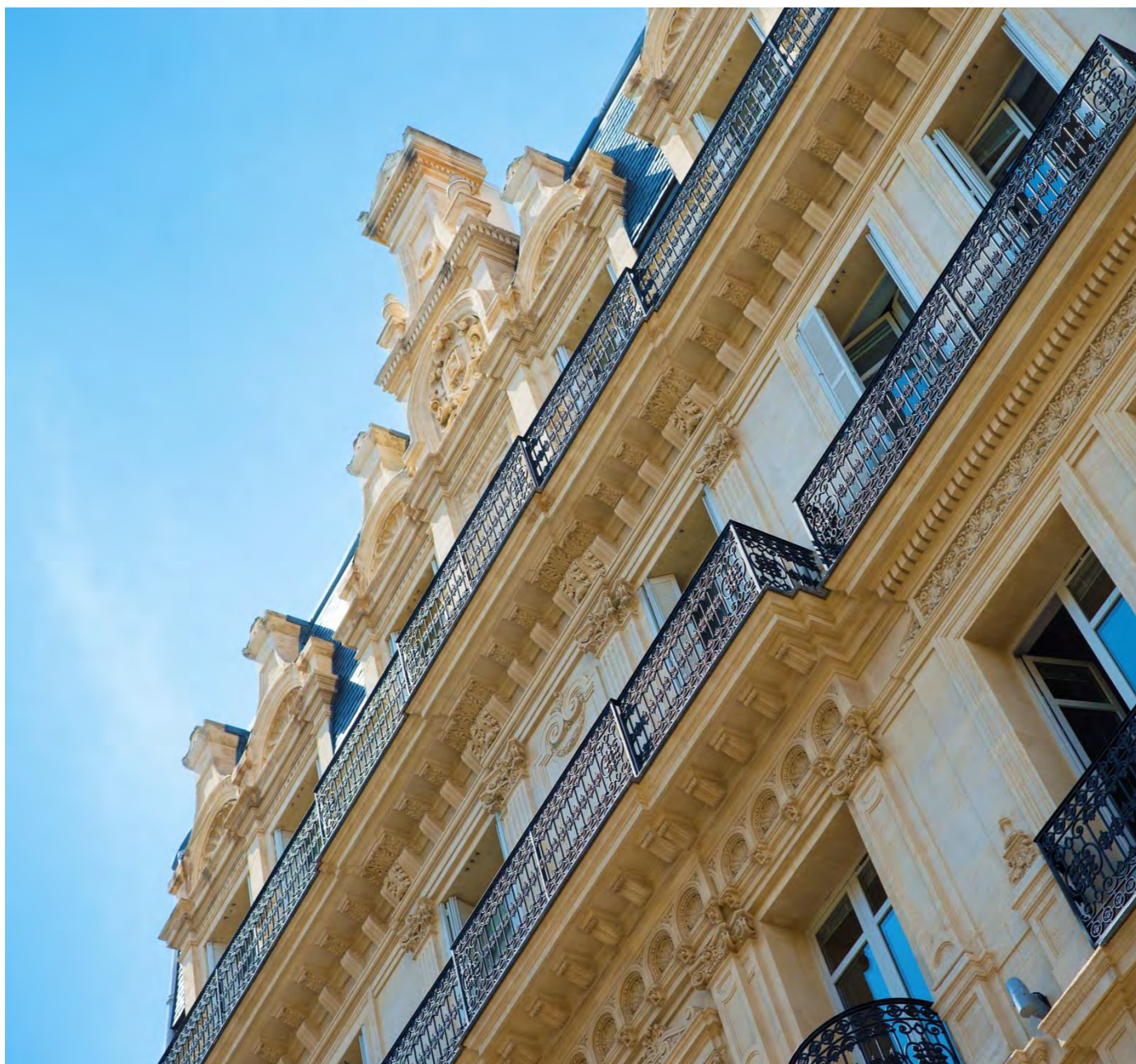


Inkipit Premia



Bénéficiaire de l'allocation et de la sélection de fonds de rendement absolu des équipes de Rothschild Asset Management



■ Inkipit Premia

Le fonds est géré par les équipes de gestion de Rothschild Asset Management



Philosophie d'investissement

L'allocation en architecture ouverte pratiquée par Rothschild Asset Management s'appuie sur un processus d'investissement combinant une allocation stratégique et tactique, et un choix de fonds sous-jacents visant à matérialiser de la façon la plus adaptée possible les choix d'allocation et la volonté de flexibilité dans les limites fixées par le prospectus.

Le portefeuille Inkipit Premia est géré de manière flexible, active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale
- La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement.

Gestionnaires

Le pôle de Sélection de Fonds et Solutions d'Investissement est composé d'une trentaine de spécialistes de l'investissement dédiés à la sélection de fonds et à la gestion de portefeuilles en architecture ouverte*.

Au sein de cette équipe, les investisseurs de Inkipit Premia bénéficieront de l'expertise de Constantin Augier et Isabelle Chalon qui pourront s'appuyer sur les recommandations d'investissement fournies par Inkipit Finance.



Constantin Augier
Gestionnaire / Analyste
9 années d'expérience
Chez Rothschild & Co depuis 2009



Isabelle Chalon
Gestionnaire / Analyste
18 années d'expérience
Chez Rothschild & Co depuis 2005

* Équipe susceptible d'évoluer. Veuillez contacter : clientserviceteam@rothschild.com pour toute information concernant l'équipe de gestion.
Source Rothschild Septembre- 2018



Objectif de gestion et points clés

- Inkipit Premia a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à celle de l'EONIA capitalisé +1,2% pour la part C, et l'EONIA capitalisé +1,5% pour la part I, avec un objectif de volatilité annuelle de 6%, via la mise en œuvre d'une gestion de type discrétionnaire.
- Le portefeuille Inkipit Premia est investi dans le cadre d'un processus de sélection quantitatif et qualitatif en OPC ayant recours à des stratégies de rendement absolu, c'est à dire les techniques de gestion non traditionnelles ayant un objectif de performance décorrélée de celle des principaux marchés. Le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90%, les 10% maximum restants étant constitués de liquidités.
- Le FCP Inkipit Premia investit notamment dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :
 - Les stratégies « Long/Short » auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 70% de l'Actif net, consistent à acheter (long) des titres avec un potentiel de hausse et vendre (short) ceux avec un potentiel de baisse.
 - Les stratégies « Arbitrage/Relative value » auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'Actif net, consistent en l'exploitation des anomalies dans la formation des prix.
 - Les stratégies « Global Macro » auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'Actif net, consistent en l'investissement de manière discrétionnaire sur des thématiques liées à des analyses macroéconomiques.
 - Les stratégies « Systématiques » auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 50% de l'Actif net, s'appuient sur des algorithmes et une exécution automatisée visant à exploiter différentes caractéristiques de marché.
 - Les stratégies « Situations spéciales »/« Event-Driven » auxquelles le FCP pourra recourir entre 0 et 70% de l'Actif net, consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise.
- La société de gestion pourra de manière exceptionnelle, réduire son exposition aux différentes stratégies de gestion mentionnées ci-dessus en cas d'anticipation défavorable sur ces marchés au profit de stratégies de gestion monétaires (OPC monétaires) jusqu'à 100% maximum de l'actif net

Un fonds de fonds répondant aux besoins de la clientèle d'Inkipit Finance souhaitant développer leur capital à long terme en contrepartie d'un risque de perte en capital

Avantages et risques⁽¹⁾

- ✓ Flexibilité en termes de stratégies de rendement absolu, zones géographiques et secteurs (dans les limites fixées par le prospectus).
- Gestion alternative et discrétionnaire : recherche d'une performance décorrélée des principaux marchés. Les décisions d'investissement sont prises en fonction d'analyses quantitatives et qualitatives des OPC de l'univers d'investissement, soutenues par les propositions du Conseiller en Investissement.
- ✗ Risque de perte en capital : aucune garantie en capital.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- Risque actions : le fonds peut connaître un risque lié aux investissements et/ou expositions indirects en actions, liés aux investissements et/ou expositions indirects de grandes, moyennes et petites capitalisations, lié aux investissements indirects sur les marchés hors OCDE et en particulier des marchés émergents.
- Risque de crédit : risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur.
- Risque de change : existence éventuelle d'un risque de change sur tous types de devises pour le résident français de la zone euro (jusqu'à 20% de l'actif du FCP).
- Risque indirect lié aux matières premières : exposition de façon indirecte au risque de baisse ou hausse des matières premières.
- Risque de liquidité: lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat-vente

(1) Liste des risques non exhaustive - merci de vous référer à la rubrique "profil de risque" du prospectus du FCP.



Caractéristiques juridiques du fonds

Code ISIN : FR0013316882 (part C EUR) / FR0013316890 (part I EUR)

Date de création : 08 Juin 2018

Montant minimum de souscription initiale : 5000 € (part C EUR) / 100 000 € (part I EUR)

Valorisation : Établie en date de chaque vendredi

Indice de référence : EONIA capitalisé +1,2% (part C EUR) / EONIA capitalisé +1,5% (part I EUR)

Frais de gestion maximum directs : 1,25% maximum (part C EUR) / 0,95% maximum (part I EUR)

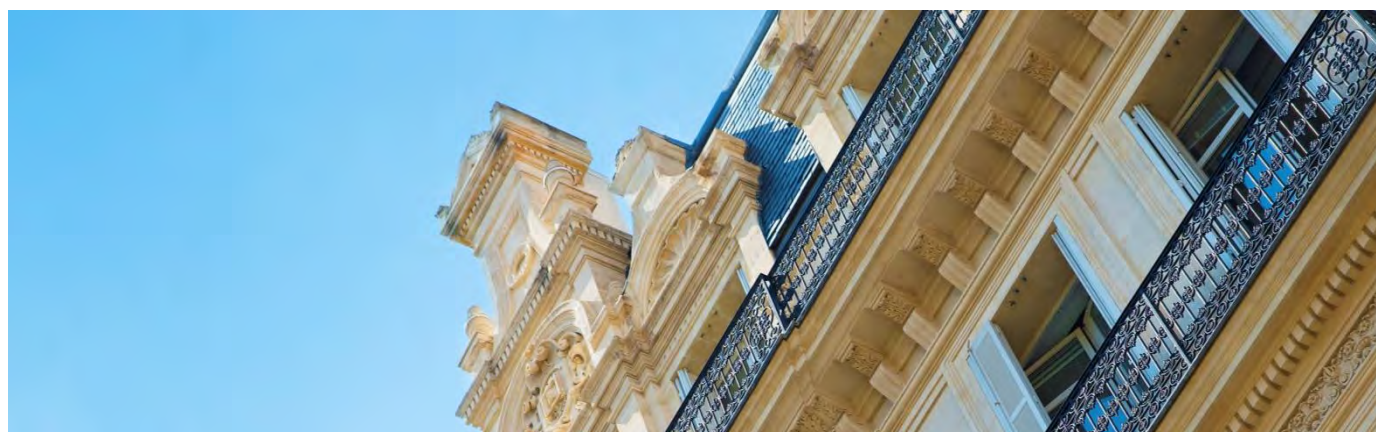
Frais de gestion maximum indirects : 2% en moyenne pondéré par les positions sur les sous-jacents sur l'exercice

Commission de souscription : Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents

Commission de rachat : Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPC sous-jacents

Commission de surperformance : 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du FCP supérieure à la performance de l'indicateur de référence (EONIA +1,2% pour la part C et EONIA + 1,5% pour la part I)

Durée de placement recommandée : 5 ans minimum



DISCLAIMER

Les Organismes de Placement Collectifs (OPC) présenté (s) ci-dessus est (sont) organisé (s) selon la loi française, et réglementé (s) par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les OPC pouvant être enregistrés à l'étranger en vue de leur commercialisation active, il appartient à chaque investisseur de s'assurer des juridictions dans lesquelles les OPC sont effectivement enregistrés. L'émetteur de ce document est Rothschild Asset Management, qui est une société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) sous le numéro GP-17000014.

Les informations présentées ne sont pas destinées à être diffusées et ne constituent en aucun cas une invitation à destination de ressortissants des Etats-Unis ou de leurs mandataires. Les parts ou actions des OPC présentés dans ce document ne sont et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (ci-après le « Securities Act ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les parts ou actions des dits OPC ne doivent être ni offertes, ni vendues, ni transférées aux Etats-Unis, y compris dans ses territoires et possessions, ni bénéficier, de façon directe et indirecte à une « U.S. Person », au sens du règlement S du Securities Act, et assimilées, telles que visées par la loi américaine dite « HIRE » du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA.

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil en placement, une recommandation d'investissement ou un conseil fiscal. Les informations ne présumant pas de l'adéquation des OPC qui y sont présentés aux besoins, au profil et à l'expérience de chaque investisseur individuel. En cas de doutes quant aux informations présentées ou à l'adéquation des OPC quant aux besoins personnels, et avant toute décision d'investir, nous vous recommandons de prendre contact avec votre conseiller financier ou fiscal.

L'investissement dans des parts ou actions de tout OPC n'est pas exempt de risques. Avant toute souscription dans un OPC, veuillez lire attentivement le prospectus, et plus particulièrement sa section relative aux risques, et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI).

La valeur liquidative (VL) / valeur nette d'inventaire (VNI) est disponible sur le site internet www.rothschildgestion.com

Avertissements

Veillez noter que les performances passées d'OPC présentées dans ce document ne préjugent pas des performances futures, et peuvent être trompeuses. Ces performances ne sont pas constantes dans le temps. La valeur des investissements et des revenus en découlant peut varier à la hausse comme à la baisse, et n'est pas garantie. Il est donc possible que vous ne récupériez pas le montant initialement investi. Les variations des taux de change peuvent affecter à la hausse comme à la baisse la valeur des investissements et des revenus en découlant, lorsque la devise de référence de l'OPC est différente de la devise de votre pays de résidence. Les OPC dont la politique d'investissement vise plus particulièrement des marchés ou secteurs spécialisés (comme les marchés émergents) sont généralement plus volatils que les fonds plus généralistes et diversifiés. Pour un OPC volatil, les fluctuations peuvent être particulièrement importantes, et la valeur de l'investissement peut donc chuter brusquement de façon importante. Les performances présentées ne tiennent pas compte des éventuels frais et commissions perçus lors de la souscription et rachat des parts ou actions des OPC concernés. Les portefeuilles, produits ou valeurs présentés sont soumis aux fluctuations du marché et aucune garantie ne peut être donnée quant à leur évolution future. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur, et peut faire l'objet de modifications.